

AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que, par arrêté numéro 1/2025/0491/181 du 12 mars 2026, le Ministère du Travail accorde l'autorisation suivante:

Bénéficiaire: POST Luxembourg S.A.
2, Rue Emile Bian
L-2999 Luxembourg

Objet: Exploitation d'un site d'installations radioélectriques à Heiderscheid, 4, Fuussekaul, numéro cadastral 1206/4092, section HC de Heiderscheid, LUREF 67120E 104935N

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours à partir de la date de publication de la présente.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être présenté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, à partir de la publication de la présente.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire communal, la Bourgmestre,

